

Inclusion et diversité à l'IPT

Étudiant·e, enseignant·e, membre du personnel et invité·e doivent pouvoir évoluer dans le meilleur environnement possible, que ce soit dans les locaux de l'IPT ou en dehors (colloques, sorties, stages, voyages, etc.). En s'appuyant sur des valeurs fondatrices, telles que les principes d'égalité, de transparence et de respect mutuel, l'IPT veut assurer un environnement qui offre à toutes et tous l'égalité de traitement, ouvert à la diversité, sécurisant, respectueux et exempt de discrimination et de harcèlement.

Égalité de traitement, ouverture à la diversité

L'IPT garantit à chacun·e l'égalité de traitement, et met en place des conditions de travail équitables, des opportunités de collaborations respectueuses, des évaluations objectives. L'IPT garantit, en situation de prise de décision, dans le recrutement, les conditions d'emploi et de travail, le développement ou la progression des cursus, l'égalité de traitement pour toutes et tous. En particulier, l'IPT demande dans toute situation d'évaluation scientifique ou professionnelle :

- la constitution de commissions aux profils variés ;
- l'utilisation de critères transparents et objectifs ;
- une déclaration écrite auprès des équipes décanales, et dans les meilleurs délais, de tout conflit d'intérêt, même léger, qu'il soit d'ordre relationnel, collaboratif ou hiérarchique.

L'IPT sanctionne tout acte discriminatoire lié notamment aux origines (religieuses, ethniques, sociales, etc.), au genre, à l'orientation sexuelle, à l'âge, aux situations de handicap. L'IPT s'engage à accueillir la diversité, à accompagner les initiatives qui l'encouragent et à l'entretenir dans sa communauté scientifique et professionnelle. L'IPT appelle à la vigilance dans la communication, afin d'entretenir et de valoriser la diversité, et de proscrire les propos discriminants.

Protection contre le harcèlement moral

L'IPT s'engage à promouvoir un environnement de travail qui garantit la dignité personnelle, dans un climat où toute personne est bienvenue et encouragée à s'exprimer avec confiance et respect. Dans le même temps, chacun·e doit réfléchir à ses modes d'expression et se questionner sur l'impact de son propre comportement sur l'autre. Le harcèlement moral se caractérise par des propos ou des comportements

répétés pouvant entraîner, pour la personne qui les subit, une dégradation de ses conditions de travail et/ou de sa santé physique et mentale.

Protection contre les HVSS

L'IPT s'engage dans la prévention de toute forme de harcèlement et/ou de violences sexistes et sexuelles. L'IPT rappelle qu'il est un espace inclusif, respectueux et accueillant pour les personnes LGBTQIA+.

Personnes en situation de handicap

L'IPT permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'ensemble de ses formations en présence ou à distance.

L'IPT accorde des tiers temps lors des épreuves d'examen pour les personnes dont la situation médicale nécessiterait une telle adaptation.

Les étudiant·e·s en situation de handicap ou en affection de longue durée et/ou boursier échelon 6 ou 7, peuvent bénéficier d'une bourse Erasmus + spécifique complémentaire.

Personnes précarisées économiquement

L'institution met à disposition des logements aux étudiant·e·s à tarif préférentiel, met en place des bourses alignées sur le CROUS via sa commission des aides et renvoie vers les institutions partenaires (AMIPAT, AMILFAC, etc.) les étudiant·e·s nécessitant une aide ponctuelle.

Les étudiant·e·s en reconversion professionnelle sont spécialement accompagné·e·s. L'IPT est éligible aux Aides individuelles à la formation de France Travail et l'EPuDF verse des bourses aux étudiant·e·s se destinant au pastorat.

Obstacles géographiques

L'IPT met en place une formation à distance pour le cycle L et les CET destinée aux étudiant·e·s avec des contraintes géographiques.

L'IPT a une grande proportion d'étudiant·e·s venant de pays extra-européens. En plus de la formation à distance et des bourses, l'IPT accompagne les étudiant·e·s dans les demandes de visa.